

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4082

Caisse de Crédit Municipal de Lyon - Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2017

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4082 - CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE LYON - PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 514-2 du Code Monétaire et financier, relatif aux Caisses de Crédit Municipal, dispose en son alinéa 9 que « *le budget annuel de la Caisses de Crédit Municipal, ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, sont transmis pour information au Conseil Municipal de la commune siège de la Caisse* ».

Monsieur le Directeur du Crédit Municipal m'a transmis l'ensemble des documents budgétaires et financiers se rapportant à l'exercice 2017, approuvés par le Conseil d'Orientation et de surveillance du 27 mars 2018.

Pour vous présenter les données financières caractéristiques de cet établissement, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de commenter brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2017.

Après une année 2016 de transition, 2017 aura été tournée vers le développement commercial et la communication, afin de renforcer la notoriété du Crédit Municipal de Lyon dans son territoire et faire connaître au plus grand nombre son offre de services.

En effet, une nouvelle organisation commerciale a été mise en place dès janvier 2017, dans le but de relancer l'activité de crédit à la consommation, en baisse forte et régulière depuis plusieurs années. Les résultats obtenus sont encourageants : la baisse de la production de crédits a été stoppée, de nouveaux produits ont été expérimentés, et de nouveaux partenariats ont été noués. Le volet social et solidaire reste un élément prioritaire en 2017 avec le développement en matière de microcrédit professionnel et personnel.

Ces tendances positives méritent d'être consolidées sur l'année 2018, les encours des crédits et la rentabilité n'étant pas encore repartis à la hausse.

Parallèlement, le prêt sur gage, activité principale de l'Etablissement, a connu une année de réelle stabilité, avec un encours en très légère progression, porté par l'ouverture de l'agence de Clermont-Ferrand fin 2016, mais qui nécessite également d'être dynamisé.

Un plan stratégique de développement du Crédit Municipal de Lyon est en cours d'élaboration ; il portera sur l'ensemble du champ de son activité, et sera bâti à partir des priorités stratégiques suivantes :

- Offrir le service public de prêts sur gage au plus grand nombre,
- Exploiter le potentiel de croissance d'un modèle d'établissement éthique, social et solidaire,
- Capturer les opportunités de croissance en élargissant le périmètre de l'activité bancaire,
- Améliorer la satisfaction client.

Le nouveau modèle devra être adapté aux défis économiques, réglementaires et technologiques et permettre d'améliorer les synergies avec les autres Crédits Municipaux, tout particulièrement ceux membres du GIE CM Services.

### L'activité 2017

○ *Dans le domaine social*, le prêt sur gage, monopole des caisses de crédit Municipal, est le **premier service à vocation sociale** de l'Etablissement puisque le montant moyen des 450 opérations réalisées par jour ouvré en 2017 reste du microcrédit (700 €), représentant une production de 77 406 K€ stable en nombre d'opérations par rapport à 2016. Ces indicateurs traduisent son rôle de dépannage ou d'accès au crédit pour les exclus du système bancaire traditionnel.

En partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), 226 **microcrédits professionnels** pour 585 K€ ont été octroyés en 2017 à des chômeurs de longue durée ou à des allocataires de minima sociaux, afin de leur permettre de créer leur emploi. Soit une augmentation de près de 70% en nombre et 100% en montant.

Le dispositif conduit historiquement avec le Secours Catholique, en matière de **microcrédits personnels** a été étendu à d'autres structures d'accompagnement : les CCAS des Villes de Lyon, Grenoble, Saint-Priest, Saint-Genis-Laval, mais également l'Adie, Face Loire, l'Udaf 71, l'Entreprise Ecole, la Croix Rouge, les Restos du Cœur, Cmobil et Adises Actives. La volumétrie reste encore modeste, mais elle a presque doublé en 2017 : 237 microcrédits pour 655 K€

○ *Dans le domaine bancaire*, la production des prêts personnels aux fonctionnaires et retraités est en retrait de 16,95 %, largement impactée par la détérioration de la conjoncture économique. L'encours sain des prêts personnels (19 299 K€) se contracte de 16,69 % du fait des tombées naturelles de prêts et de productions 2014 à 2016 insuffisantes. Parallèlement, le montant des créances douteuses et contentieuses, provisionné à plus de 89 %, est en baisse de 9,50 %. Enfin, une politique volontariste d'ajustement des ressources aux emplois a été menée. L'objectif est de maintenir ces ressources aux alentours de 60 millions d'Euros.

### Les résultats

Le Produit Net Bancaire, après deux années de baisse, repart légèrement à la hausse, grâce à la stabilisation de la marge d'intérêts bancaires.

Les frais de Personnel augmentent de 2,61 %, sous l'effet de recrutement (ouverture de Clermont Ferrand, communication et équipe commerciale). Les frais généraux sont stables, malgré l'impact de la campagne de communication de l'agence de Clermont (60 K€). Les amortissements sont en forte augmentation (+ 17,33 %), car 2017 est la première année des amortissements des deux agences ouvertes en 2016.

Comme l'augmentation des charges (personnel + frais généraux + amortissements) est supérieure à celle du PNB, le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse assez significative (- 5,59 %), et le coefficient d'exploitation se détériore (77,35 %) mais reste en dessous des 80 % exigés par l'ACPR.

Le coût du risque, grâce à des conditions de scoring inchangées, et au travail réalisé sur l'encours douteux et contentieux s'améliore de façon très importante : il est très fortement positif à 295 K€

Le résultat net (864 K€) est au même niveau que celui de l'année 2016 et permet de proposer une attribution globale de 300 K€ au bénéfice du CCAS de la Ville de Lyon, mais également, pour la première fois, à celui des CCAS des Villes où le Crédit Municipal de Lyon a une agence (Saint Etienne, Grenoble, Macon et Clermont-Ferrand).

Vu l'article 514.2 du Code Monétaire et Financier,

Ouï l'avis de la commission des Finances ; Argumentaire pour éléments d'appréciation des élus et aide à la décision;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte des documents budgétaires pour l'exercice 2017 de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM